



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 février 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

Ouverture de la séance

À 17 h 01, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2022-0047 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0048 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 janvier 2022

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 janvier 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 janvier 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 janvier 2022 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par monsieur Guy Boivin, de l'extrait de résolution du conseil de quartier des Chutes-Montmorency du 26 janvier 2022, relative à *l'Appui d'une démarche citoyenne – service de bibliothèque publique ou desserte dans le district Sainte-Thérèse-de-Lisieux*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 janvier 2022, relative à *l'Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des machines distributrices de produits*

industriels dans différentes usines – Incinérateur et Traitement des eaux (Appel d'offres public 76640);

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 janvier 2022, relative à *l'Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le Club de gymnastique Québec Performance, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance de la palestre de gymnastique de Rochebelle – Années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 76801), et à l'Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le Club de gymnastique Québec Performance, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé de la palestre de gymnastique de l'Arpidrome – Années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 76816);*
- Dépôt, par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 janvier 2022, intitulée : *Interrogation concernant les problèmes de stationnement vécus à la base de plein air La Découverte, et la possibilité d'organiser des navettes d'autobus pour éviter d'avoir à aménager de nouveaux espaces de stationnement;*
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Anne Corriveau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 janvier 2022, intitulée : *Communications – smog et poêles à bois;*
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 janvier 2022, relative à *l'Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des machines distributrices de produits industriels dans différentes usines – Incinérateur et Traitement des eaux (Appel d'offres public 76640);*
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Melançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 janvier 2022, relative à *l'Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat relativement à une entente pour la fourniture de poteaux en béton ronds (PEP200671) (Appel d'offres public 76436).*

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel ainsi que par visioconférence est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Bianca Dussault dépose un avis de proposition demandant un projet de règlement concernant l'interdiction des néonicotinoïdes et du glyphosate sur le territoire de la ville de Québec, et que son adoption soit précédée d'un comité plénier pour bien cerner l'enjeu.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 19 h 12 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

CV-2022-0049 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Louis Martin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 janvier 2022, demandant la création d'un guichet de service pour les agriculteurs qui serait leur point de contact unique afin de les aider dans leurs demandes d'information, de permis ou dans toutes autres interactions avec la Ville de Québec - DE2022-046 (Ra-2326)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DE2022-046. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Louis Martin, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Louis Martin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'il se rallie plutôt à la recommandation du comité

exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel DE2022-046. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que selon l'*Union des producteurs agricoles* (UPA), en décembre 2021, la Ville de Québec comptait 113 producteurs, en plus de 99 producteurs dans les villes de l'agglomération de Québec;

Attendu que lors d'un échange organisé par l'UPA le 2 novembre 2021 dans le cadre de la campagne électorale municipale, un producteur agricole a mentionné le besoin d'avoir un point de contact unique avec la Ville de Québec dédié aux agriculteurs;

Attendu que les besoins des agriculteurs sont très spécifiques à leur activité et qu'ils demandent une compréhension adéquate;

Attendu que les promoteurs immobiliers et les commerçants ont déjà un service similaire dédié à leur accompagnement dans leurs démarches avec la Ville de Québec;

Attendu que dans sa *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025*, la Ville de Québec se donne comme objectif de mettre en place des actions destinées à favoriser la diversification des cultures et des élevages de l'agglomération, et à favoriser la bonne cohabitation de ces entreprises avec les activités qui les entourent;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Martin,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est proposé de tenir une consultation auprès de l'industrie agricole et de ses représentants afin de bien comprendre les besoins précis des agriculteurs de l'agglomération de Québec dans leurs interactions avec la Ville de Québec, d'évaluer les possibilités d'améliorations pour répondre à ces besoins, et d'évaluer la faisabilité de celles-ci ainsi que le déploiement pertinent, le cas échéant.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0050 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, demandant que le conseil exprime son opposition à l'adoption du règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant, et que l'administration se positionne officiellement dans le cadre de la consultation publique à laquelle le projet de règlement sera soumis - PQ2022-003 (Ra-2326)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PQ2022-003. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve.

Cette proposition se lit comme suit:

Attendu que le 16 décembre 2021, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques émettait un nouveau projet de règlement visant à augmenter de cinq fois la limite quotidienne d'émissions de particules de nickel dans l'air ambiant;

Attendu que le nouveau règlement ferait passer la norme quotidienne d'émissions de particules de nickel de 14 nanogrammes par mètre cube (ng/m^3) à $70 \text{ ng}/\text{m}^3$, et qu'il inclurait une moyenne annuelle autorisée de $20 \text{ ng}/\text{m}^3$, afin de s'harmoniser avec la norme qui est la plus utilisée à l'international, justifiée par le fait que plusieurs États ne possèdent pas de norme journalière;

Attendu que la Ville de Québec est particulièrement attentive à la qualité de l'air, notamment à la suite des épisodes de poussière dans les secteurs Vanier, Limoilou et Basse-Ville, et suite auxquels la Ville de Québec et les citoyens ont agi proactivement dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens;

Attendu que parmi ces actions, on compte la création du *Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec*, la requalification de la zone industrielle Maizerets-Vieux-Limoilou, le *Projet Limoilou* et autres projets spéciaux de verdissement, ainsi que des investissements majeurs visant l'optimisation environnementale des équipements de l'incinérateur;

Attendu qu'en 2018, l'étude *Mon environnement, ma santé* a été commandée par la Ville de Québec au *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale* (CIUSSS), à laquelle ont participé la *Direction de la santé publique*, les conseils de quartier, plusieurs industries, les organismes communautaires et l'*Institut national de Santé publique du Québec* (INSPQ), mais aussi le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, et que les résultats finaux de cette importante étude qui sont attendus au cours du premier trimestre de 2022 doivent indiquer les principales sources de polluants dans l'air;

Attendu qu'à la suite des efforts déployés par la Ville de Québec et les citoyens, et aux investissements faits au cours des dernières années visant à faire de Québec une ville respectueuse de l'environnement et un endroit où il fait bon vivre pour tous, le projet de règlement relatif au changement de la norme du nickel dans l'air ambiant soulève des préoccupations importantes sur les risques sur la santé de la population de Québec, et l'atteinte des objectifs de développement durable qui visent l'équilibre entre les considérations environnementales, économiques et sociales;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est proposé que le conseil exprime son opposition à l'adoption du règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant, et que l'administration se positionne officiellement dans le cadre de la consultation publique à laquelle le projet de règlement sera soumis.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 31.

Proposition sans préavis

CV-2022-0051 Félicitations à messieurs Neil Devindra Bissoondath, Jean Houde et Gilbert Lacasse pour leur nomination à l'*Ordre du Canada*, le 29 décembre 2021

Attendu que le 29 décembre 2021, la gouverneure générale du Canada, Son Excellence la très honorable Mary Simon, annonçait 135 nouvelles nominations au sein de l'*Ordre du Canada*;

Attendu que trois personnalités de Québec font partie de la prestigieuse liste de récipiendaires, qui seront invités à recevoir leur insigne lors de cérémonies qui auront lieu à des dates ultérieures;

Attendu que monsieur Neil Devindra Bissoondath a été nommé Officier de l'*Ordre du Canada* pour sa contribution à la littérature canadienne à travers ses réflexions originales sur le multiculturalisme et la diversité;

Attendu que monsieur Jean Houde a été nommé Membre de l'*Ordre du Canada* pour son leadership dans le secteur financier et pour son soutien généreux auprès de nombreuses causes dans le domaine des arts et de la culture au Québec;

Attendu que monsieur Gilbert Lacasse a été nommé Membre de l'*Ordre du Canada* pour sa contribution à l'industrie des médias écrits et du livre, et pour son leadership comme administrateur et bénévole;

Attendu que l'*Ordre du Canada* est l'une des plus prestigieuses distinctions honorifiques civiles au pays;

Attendu que depuis sa création en 1967, l'*Ordre du Canada* vient souligner les réalisations exceptionnelles, le dévouement remarquable d'une personne envers la communauté ou une contribution extraordinaire à la nation;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent messieurs Neil Devindra Bissoondath, Jean Houde et Gilbert Lacasse pour leur nomination à l'*Ordre du Canada*, le 29 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0052 Félicitations aux athlètes qui représentent la ville de Québec aux Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022

Attendu que le 4 février 2022 se sont ouverts officiellement les Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022, et qu'on peut compter dans les rangs canadiens 24 athlètes originaires de la grande région de Québec, soit un nombre record;

Attendu que mesdames et messieurs Olivia Asselin, Flavie Aumond, Laurie Blouin, Naomy Boudreau–Guertin, Miha Fontaine, Marie–Philip Poulin, David Desharnais, Laurent Dubreuil, Laurent Dumais, Antoine Gélinas–Beaulieu, Lewis Irving et Laurence St–Germain, ont ces jours–ci toute l'admiration des citoyens de Québec;

Attendu que dans leur discipline respective, que ce soit en patinage de vitesse, en ski acrobatique, en planche à neige, en ski alpin ou en hockey, ces athlètes sont pour nous des modèles de passion et de détermination;

Attendu que leur entraînement s'est vu chamboulé par la crise sanitaire au cours des deux dernières années, et que nous admirons leur immense persévérance;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie–Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les athlètes de Québec qui nous représentent aux *Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022*, et leur souhaitent une magnifique expérience olympique et le meilleur succès dans cette aventure que nous partageons grâce à eux, avec grand plaisir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0053 **Commémoration du *Mois de l'histoire des Noirs* et invitation auprès de la population à participer aux activités y reliées**

Attendu que le mois de février représente, depuis 1996 au Canada, le *Mois de l'histoire des Noirs*, à la suite d'une proposition adoptée par le Sénat du Canada en décembre 1995, faisant également suite à une proposition similaire adoptée aux États–Unis en 1976 sous la présidence de Gerald Ford;

Attendu que selon *Statistique Canada*, la population noire représente non seulement 3,5 % de la population totale du Canada, mais également 15,6 % de la population définie comme faisant partie d'un groupe de population désigné comme minorité visible au pays;

Attendu que selon le dernier recensement de l'organisme, ce sont 14 000 Noirs qui vivent à Québec et 319 000 à l'échelle de la province, le Québec recensant d'ailleurs plus du quart de la population noire du pays;

Attendu que le *Mois de l'histoire des Noirs* se tient cette année sous le thème : *En février et en tout temps : Célébrons l'histoire des communautés noires aujourd'hui et tous les jours*;

Attendu que le *Mois de l'histoire des Noirs* est une occasion pour chaque personne d'apprendre davantage sur une partie de l'histoire de notre pays, et également sur une communauté qui est méconnue;

Attendu que de nombreuses activités seront organisées au cours du mois de février 2022, dans le cadre de ce mois de commémoration;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville commémorent le *Mois de l'histoire des Noirs*, et invitent la population à participer en grand nombre aux activités reliées à cette commémoration.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0054 Félicitations à madame Isabelle Lopez, fondatrice et présidente de MySmartJourney, et à son équipe, pour l'obtention de la Bourse Excellence MT Lab

Attendu que le 18 janvier 2022, *MT Lab* et le ministère du Tourisme du Québec ont annoncé les lauréats de la toute première *Bourse Excellence*, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour l'innovation touristique*;

Attendu que ce programme a été créé pour stimuler la relance touristique, si importante à la vitalité économique de la ville de Québec;

Attendu que *MySmartJourney*, entreprise technologique en tourisme et culture, a reçu à cette occasion une bourse de 100 000 \$, grâce au développement d'une solution de diffusion de contenu multimédia sans contact dans les lieux publics;

Attendu qu'en cette période d'incertitude, cette jeune entreprise a su se remettre en question pour comprendre les nouveaux enjeux de son industrie, et ainsi faire évoluer son service en proposant une combinaison novatrice;

Attendu que cette jeune pousse, créée en 2018, ayant notamment pignon sur rue dans le quartier Montcalm, a conçu un outil simple qui sert à la fois de signalisation interactive, de station d'accueil, de tour audioguidé ou de relais vers des systèmes de réservation;

Attendu que sa plateforme, en plus d'être utilisée par des clients comme *Air Canada* et l'*Aéroport international Jean-Lesage de Québec*, est au cœur de plus d'une centaine de projets touristiques qui permettent de créer des expériences multimédias interactives;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Isabelle Lopez, fondatrice et présidente de *MySmartJourney*, ainsi que toute son équipe, pour l'obtention de la *Bourse Excellence MT Lab*, et leur souhaitent tout le succès mérité pour leurs futurs projets.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0055 **Hommage à l'artiste, monsieur Karim Ouellet, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

Attendu que le 17 janvier 2022, monsieur Karim Ouellet est décédé à l'âge de 37 ans, à Québec;

Attendu que monsieur Karim Ouellet, né à Dakar, a vécu sa jeunesse entre le Canada, le Sénégal, le Rwanda et la Tunisie, et s'est fait connaître tant pour son mariage des genres que pour son univers pop coloré, maîtrisant toutes les facettes du métier : l'écriture, la composition, la production, le mixage et la réalisation;

Attendu que son talent a été reconnu par de nombreux prix et concours comme le *Festival international de la chanson de Granby* en 2009 et les *Francouvertes* en 2011, ainsi qu'au *Gala Alternatif de la musique indépendante du Québec* (GAMIQ) de 2011 pour son disque *Plume*;

Attendu qu'il était grandement reconnu et apprécié pour sa générosité avec la relève musicale de la capitale;

Attendu que les proches de l'artiste parlent souvent de lui comme une personne remplie d'élégance et possédant une grande sensibilité, ce qui s'entend dans la musicalité et le choix de ses paroles empreintes à la fois de gravité et de lucidité;

Attendu que malgré les souffrances qui semblent l'avoir accablé récemment, monsieur Karim Ouellet nous lègue une poésie qui révèle la beauté, la force et la fragilité du monde;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent la contribution de l'artiste, monsieur Karim Ouellet, au paysage culturel québécois, et offrent leurs sincères condoléances à sa famille, ses amis, ses pairs ainsi qu'à la population.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0056 **Hommage au maire de Sainte–Brigitte–de–Laval, monsieur Alain Dufresne, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

Attendu que le 25 janvier 2022, nous apprenions avec stupéfaction le décès subit de monsieur Alain Dufresne, maire de la Ville de Sainte–Brigitte–de–Laval;

Attendu que la municipalité de Sainte–Brigitte–de–Laval est membre de la *Communauté métropolitaine de Québec*;

Attendu que cet homme de 65 ans, mari, père de quatre enfants et grand–père de 10 petits–enfants, laisse également dans le deuil une communauté de 8 000 citoyens;

Attendu que monsieur Alain Dufresne aura su faire une différence marquante au sein de sa communauté, par son engagement et son implication sincères;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Alain Dufresne.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0057 **Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, pour les années 2021, 2022 et 2023 - **BE2021-075** (CT-2517728) — (Ra-2323)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relativement au versement d'une subvention de 550 000 \$ par année, à titre d'assistance, dans le cadre de l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0058 **Demande d'aide financière auprès de *Patrimoine canadien* dans le cadre du *Fonds du Canada pour les espaces culturels – Initiative Rendre les espaces culturels sécuritaires pendant la pandémie de la COVID-19* pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour la *Maison de la littérature* - **CU2022-009** (Ra-2323)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu :

- 1° de demander une aide financière auprès de *Patrimoine canadien* dans le cadre du *Fonds du Canada pour les espaces culturels – Initiative Rendre les espaces culturels sécuritaires pendant la pandémie de la COVID-19* pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour la *Maison de la littérature*;
- 2° d'autoriser la directrice par intérim du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer ladite demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds du Canada pour les espaces culturels – Initiative Rendre les espaces culturels sécuritaires pendant la pandémie de la COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0059 **Avenant relatif à la désignation de l'immeuble de l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Québec et 13103994 Canada inc. en vertu de la résolution CV-2021-0782 du 30 août 2021, autorisant la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 5 903 688 maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 459 383 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-016 (Ra-2323)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat signée le 14 juillet 2021 entre la Ville de Québec et 13103994 Canada inc. en vertu de la résolution CV-2021-0782 du 30 août 2021, relativement à la vente d'un immeuble maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 459 383 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0060 **Adjudication d'un contrat pour la collecte, le transport et le dépôt d'appareils de chauffage au bois non certifiés (Appel d'offres public 76779) - AP2022-031 (CT-2571419) — (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Melançon,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adjuger, à *Michael Kelly*, le contrat pour la collecte, le transport et le dépôt d'appareils de chauffage au bois non certifiés, de la date d'adjudication au 31 décembre 2024, pour une somme estimée à 117 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76779 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 décembre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0061 **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 3886, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 818 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2022-030 (CT-2581174) — (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 3886, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 522,3 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de madame Irène Morin, pour une somme de 215 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 1.3 et 3;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0062 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11017Md et 11104Md quant au type d'abri autorisé sur un café-terrasse et à l'aménagement d'un tablier de manoeuvre*, R.V.Q. 3048, autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite, et autorisation de la procédure référendaire adaptée aux mesures sanitaires applicables - GT2021-475 (Ra-2325)**

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11017Md et 11104Md quant au type d'abri autorisé sur un café-terrasse et à l'aménagement d'un tablier de manoeuvre*, R.V.Q. 3048;
- 2° de tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;
- 3° de demander l'opinion du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire relativement à ce projet de modification;

- 4° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par les arrêtés et les décrets du gouvernement concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0063 **Abrogation de la résolution CV-2022-0037 – Renouvellement de la Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1179 (SCFP) – Brigadiers scolaires 2020-2024 - RH2022-054 (Abroge CV-2022-0037) (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2022-0037 du 17 janvier 2022;
- 2° de renouveler la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1179 (SCFP) – Brigadiers scolaires 2020-2024*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 4° d'autoriser le Services des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0064 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le transbordement et le transport de matières résiduelles (Dossier 75592) - AP2021-1035 (Ra-2322)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 75 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *GFL Environmental inc.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour le transbordement et le transport de matières résiduelles, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0065 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels en environnement – Analyses des eaux et des sols (Appel d'offres public 76622) - AP2021-1045 (Ra-2322)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Bureau Veritas Canada (2019) inc.*, du contrat de services professionnels en environnement – Analyses des eaux et des sols, de la date d'adjudication au 31 décembre 2024, pour une somme estimée à 3 190 772,14 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76622 et aux prix unitaires de sa soumission du 1^{er} décembre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0066 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de réparation de structures de bâtiments (Appel d'offres public 76734) - AP2021-1052 (Ra-2322)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *J.A. Fortier Construction inc.*, des contrats pour les travaux de réparation de structures de bâtiments, de la date d'adjudication au 31 décembre 2024, conformément à la demande publique de soumissions 76734 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 décembre 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 1 219 484 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée à 1 562 650 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 : pour une somme estimée à 1 560 440 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0067 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments de la ville (Appel d'offres public 76548) - AP2021-1053 (Ra-2322)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Boucher Lortie inc.*, du contrat pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments de la ville, de la date d'adjudication au 31 mai 2024, pour une somme estimée à 2 455 475 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76548 et à sa soumission du 20 décembre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0068 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de lames, patins et sabots au carbure pour les équipements de déneigement (Appel d'offres public 76360) - AP2022-004 (Ra-2322)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Équipement SMS inc.*, des contrats pour la fourniture de lames, patins et sabots au carbure pour les équipements de déneigement, pour une durée de 48 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 76360 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 novembre 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2026 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 704 806,80 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée à 345 633,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 : pour une somme estimée à 95 187,24 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0069 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'optimisation des infrastructures de nature mixte des dépôts de neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1452 - VC2021-006 (Ra-2322)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'optimisation des infrastructures de nature mixte des dépôts de neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1452;
- 2° l'appropriation d'un montant de 867 500 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1452. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0070 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de finalisation de la construction du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1440 - PV2021-020 (Ra-2322)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de finalisation de la construction du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1440;
- 2° l'appropriation d'un montant de 430 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1440. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0071 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'acquisition et d'installation de bornes de paiement et du système de gestion du stationnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1464 - TM2022-003 (Ra-2322)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'acquisition et d'installation de bornes de paiement et du système de gestion du stationnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1464;
- 2° l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1464. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 08.

CV-2022-0072 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour la fourniture et l'exploitation d'un service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (VQ-49056) - AP2021-1038 (CT-2570351, CT-2577590) — (Ra-2323)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 314 649,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Bell Mobilité inc.* en vertu de la résolution CA-2017-0410 du 22 novembre 2017, pour la fourniture et l'exploitation d'un service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ), pour une période de huit ans à compter de la réception provisoire du réseau (mise en service), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2027 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0073 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du Centre d'acquisitions gouvernementales pour le service de courtage d'information en TI (2021-8049-80) (Dossier 76977) - AP2022-024 (Ra-2323)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)* pour le service de courtage d'information en TI (2021-8049-80), pour la période du 30 janvier 2022 au 29 janvier 2025, pour une somme estimée à 750 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou à son représentant autorisé, de signer les documents afférents et de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à ladite entente.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0074 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Planifika inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Démonstration de la solution OAP.ai de gestion dynamique des actifs*, dans le cadre d'un projet pilote auprès du Service de traitement des eaux de la Ville de Québec - DE2022-013 (CT-DE2022-013) — (Ra-2323)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 219 645 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Démonstration de la solution OAP.ai de gestion dynamique des actifs*, dans le cadre d'un projet pilote auprès du Service de traitement des eaux de la Ville de Québec;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Planifika inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 219 645 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0075 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention à l'Office municipal d'habitation de Québec pour les services offerts dans le cadre de l'Opération 1^{er} juillet et du Service d'aide à la recherche de logement pour l'année 2022 - LS2022-001 (CT-2579743) — (Ra-2323)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention de 112 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Québec pour les services offerts dans le cadre de l'Opération 1^{er} juillet et du Service d'aide à la recherche de logement pour l'année 2022.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0076 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2021-1079 (Ra-2323)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° des modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires;

2° de la nomenclature modifiée des emplois.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0077 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes du poste de pompage des eaux usées Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1446 - TE2021-010 (Ra-2323)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes du poste de pompage des eaux usées Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1446;
- 2° l'appropriation d'un montant de 250 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1446. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0078 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1447 - **TM2021-357** (Ra-2323)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1447;
- 2° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1447. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0079 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et de modification de systèmes de transport intelligents et de réaménagement du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1465 - **TM2022-002** (Ra-2323)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et de modification de systèmes de transport intelligents et de réaménagement du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur*

l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés,
R.A.V.Q. 1465;

- 2° l'appropriation d'un montant de 511 600 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1465. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0080 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, au *Canadien National*, de la dépense pour des services de signaleurs relatifs à la réfection du collecteur d'égout pluvial – Secteur Onésime–Voyer (PSP186166) – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Dossier 77029) - AP2022-029 (CT-2580675) — (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement, au *Canadien National*, de la dépense pour des services de signaleurs relatifs à la réfection du collecteur d'égout pluvial - Secteur Onésime–Voyer (PSP186166) – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour une somme estimée à 275 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0081 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Invicto inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ronde de financement afin de démarrer l'entreprise* - DE2022-004 (CT-DE2022-004) — (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 135 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement afin de démarrer l'entreprise*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Invicto inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 135 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des

conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0082 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Innovations Muutaa inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Implantation de DemandAMP+ au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - DE2022-011* (CT-DE2022-011) — (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 130 815 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Implantation de DemandAMP+ au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Innovations Muutaa inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 130 815 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0083 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1420 - FN2022-005** (Ra-2325)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1420.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0084 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des prévisions budgétaires 2022 de l'Office municipal d'habitation de Québec - FN2022-006 (CT-2583275) — (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Québec, joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation du paiement de la participation de la Ville de Québec à 5 693 236 \$, soit 3 085 571 \$ pour le programme *HLM* et 2 607 665 \$ pour le programme de *Supplément au loyer*;
- 3° l'autorisation au trésorier d'effectuer le versement de la contribution-ville 2022 à l'Office municipal d'habitation de Québec, selon les modalités convenues entre les deux parties;
- 4° l'engagement, par la Ville de Québec, d'assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0085 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Julien Lefrançois (ID. 018636) à titre de greffier et directeur du Service du greffe et des archives par intérim - RH2022-029 (CT-RH2022-029) — (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Julien Lefrançois (ID. 018636), employé permanent, à l'emploi de greffier et directeur du Service du greffe et des archives par intérim (D058), classe DS2 (poste no 15711), avec effet rétroactif au 20 décembre 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0086 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte aux fins de la réalisation, pour l'année 2022 et les suivantes, d'une partie du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subventions s'y rattachant et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1473 - TE2021-011 (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte aux fins de la réalisation, pour l'année 2022 et les suivantes, d'une partie du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subventions s'y rattachant et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1473;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 340 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1473. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 25.

CV-2022-0087 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la ville, R.A.V.Q. 554 - TM2021-312 (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la ville*, R.A.V.Q. 554.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0088 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'acquisition et d'installation de bornes de recharge électrique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1458 - **TM2022-004** (Ra-2325)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'acquisition et d'installation de bornes de recharge électrique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1458;
- 2° l'appropriation d'un montant de 639 250 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1458. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0089 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Déclaration de principes pour une gestion et un développement concertés, durables et responsables du logement social, communautaire et abordable à Québec* - **PA2022-016** (Ra-2326)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption de la *Déclaration de principes pour une gestion et un développement concertés, durables et responsables du logement social, communautaire et abordable à Québec*, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation à monsieur le maire Bruno Marchand de signer la *Déclaration de principes pour une gestion et un développement concertés, durables et responsables du logement social, communautaire et abordable à Québec*, au nom de tous les membres du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2022-0090 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'installation et de modification des systèmes de transport intelligents ainsi que de réaménagement au réseau routier municipal, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3059, et dépôt du projet de règlement - **TM2022-001 (Ra-2323)***

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'installation et de modification d'équipements associés aux systèmes de transport intelligents, de réaménagement du réseau routier municipal, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes et le versement des subventions et des contributions financières nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 14 502 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des subventions et des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0091 *Appropriation de 1 450 200 \$ au fonds général de la Ville - **TM2022-001 (Ra-2323)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,
appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'approprier un montant de 1 450 200 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3059. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0092 Avis de motion relatif au Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.V.Q. 3029, et dépôt du projet de règlement - FN2022-004 (Ra-2325)

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement édictant le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais qui relèvent de la compétence du conseil de la ville.

Ce règlement abroge le règlement R.V.Q. 2922.

Ce règlement a effet à compter du 1^{er} mars 2022.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-0093 Avis de motion relatif au Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil, R.V.Q. 3041, et dépôt du projet de règlement - AJ2021-053 (Ra-2325)

Madame la conseillère Catherine Vallières-Roland donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil* qui affirme les principales valeurs qui guident l'action des membres du conseil en matière d'éthique. Il énonce également les règles de déontologie qui leur sont applicables et prévoit les sanctions imposées en cas de manquement à l'une de ces règles. Il énonce le droit des membres du conseil de consulter un conseiller à l'éthique et à la déontologie aux frais de la ville à certaines conditions.

De plus, il constitue la version révisée du code d'éthique et de déontologie que doit adopter le conseil conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Finalement, il modifie, par concordance, des dispositions du *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* et du *Règlement sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, qui rendent applicables à ces instances certaines dispositions du présent code.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-0094 **Avis de motion relatif au Code d'éthique et de déontologie régissant le personnel de cabinet, R.V.Q. 3042, et dépôt du projet de règlement - AJ2021-054 (Ra-2325)**

Madame la conseillère Catherine Vallières-Roland, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement affirmant les principales valeurs qui guident l'action des membres du personnel de cabinet en matière d'éthique. Ce règlement énonce également les règles de déontologie qui leur sont applicables et prévoit les sanctions imposées en cas de manquement à l'une de ces règles. Il prévoit l'obligation du directeur de cabinet de produire une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires et énonce le droit du personnel de cabinet de consulter un conseiller à l'éthique et à la déontologie aux frais de la ville à certaines conditions.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-0095 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et la gestion des eaux pluviales relativement aux documents requis au soutien d'une demande de permis, R.V.Q. 3046, et dépôt du projet de règlement - IN2022-001 (Ra-2325)**

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et la gestion des eaux pluviales* afin de préciser que les notes de calculs détaillées de l'ingénieur doivent être produites au soutien d'une demande de permis concernant des travaux relatifs à la conception d'un système de gestion des eaux pluviales.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-0096 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant divers règlements relativement à l'éthique et la déontologie en matière municipale, R.V.Q. 3051, et dépôt du projet de règlement - AJ2021-055 (Ra-2325)**

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement apportant des modifications au *Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec* et au *Règlement sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* pour tenir compte des modifications législatives apportées par la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, ainsi que d'autres modifications découlant du *Code d'éthique régissant les membres du conseil* et de certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Ces modifications portent notamment sur les dons, marques d'hospitalité et autres avantages, sur les activités de nature partisane ainsi que sur les sanctions qui peuvent être imposées par la ville dans certaines circonstances.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-0097 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'une partie du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3061, et dépôt du projet de règlement - **TE2021-009** (Ra-2325)*

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation d'une partie du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter de 2 200 000 \$ le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt décrété pour établir ceux-ci à la somme de 7 200 000 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2022-0098 *Règlement sur la réalisation d'un projet qui est relatif à un équipement collectif sur le lot numéro 1 475 486 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3044 - **GT2021-409** (Ra-2313)*

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet qui est relatif à un équipement collectif sur le lot numéro 1 475 486 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 3044.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0099 *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3045 - **GI2021-007** (Ra-2320)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3045.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0100 *Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3055 - PA2021-172 (Ra-2319)*

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3055.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 02.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL/cr